

## **LIMITES DE GARANTIE**

Lire attentivement ce document. Lire également les consignes de sécurité avant d'installer ou d'utiliser le produit.

Si le produit est installé sur un véhicule par un fournisseur ou par un autre intervenant que l'acheteur, la garantie doit être donnée à l'acheteur final.

La garantie est accordée à l'acheteur final par Brembo N.V. (Brembo). La garantie couvre exclusivement les produits vendus dans l'Union Européenne.

## **Objet de la garantie**

Brembo garantit la conformité de ses produits. Sa garantie court à compter de la date de livraison par un vendeur agréé à l'acheteur final.

Si le produit est défectueux, Brembo le remplace par un modèle Brembo du même type ou identique ou, à son entière discrétion, rembourse l'acheteur.

La période de garantie est de vingt-quatre (24) mois à partir de la date de livraison à l'acheteur final.

La garantie ne couvre pas les pertes ni les dommages causés, entièrement ou partiellement, par un usage impropre du produit, son altération ou sa modification, un accident, un abus ou une négligence dans son utilisation, son usure normale, une installation ou une maintenance contraire aux consignes données par Brembo, impropre ou négligente, un usage du produit non prévu dans les instructions, un accident avec d'autres véhicules, les incendies, la corrosion chimique, l'usage impropre du véhicule, l'usage illicite du produit, l'utilisation du produit sur un modèle de véhicule autre que celui auquel il est destiné.

Cette garantie ne couvre pas les contestations issues de ou inhérentes à une réduction ou une absence de confort personnel de l'acheteur ou de ses auxiliaires, au bruit, aux vibrations suite à l'utilisation du produit ou à son emploi dans des conditions de conduite difficiles.

Brembo décline toute responsabilité quant aux pertes et dommages liés aux altérations et modifications du produit postérieures à l'achat. Les modifications ou altérations du produit contraires aux consignes d'installation et non conformes aux instructions du fabricant ou de toute entité déléguée par celui-ci annulent cette garantie.

Ce produit a été mis au point et fabriqué en vue d'être utilisé sur des modèles spécifiques de véhicules destinés à la compétition ou aux représentations sur des circuits conçus ou non à cet effet, et non pour la libre circulation ordinaire sur la voie publique, comme indiqué dans les instructions d'utilisation et d'entretien. Le produit doit être installé et utilisé conformément à la législation en vigueur et aux consignes de Brembo après avoir obtenu les autorisations et les licences requises par les autorités compétentes.

Le produit doit être installé par des professionnels hautement qualifiés possédant les compétences techniques et l'expérience requises.

La garantie ne couvre pas les produits utilisés sur des installations aéronautiques, marines, agricoles ou industrielles. Brembo décline toute responsabilité concernant les dommages causés par un usage incorrect du produit ou non conforme aux consignes de maintenance et de sécurité.

Cette garantie ne couvre pas certaines pertes et responsabilités liées aux dommages accidentels ou à une violation du contrat.

Aucune autre garantie, implicite ou explicite, n'est accordée en dehors des lois qui régissent la responsabilité du fabricant pour les dommages causés par les produits défectueux et de la garantie légale du vendeur dont le consommateur bénéficie de plein droit et gratuitement pour les défauts de conformité vis-à-vis du vendeur, en plus de cette garantie contractuelle.

### **Réclamations**

À son entière discrétion, Brembo remplace ou rembourse à son prix d'achat tout produit non conforme à cette garantie à condition que le client suive la procédure de réclamation décrite ci-dessous.

1. Dans les 30 jours suivant la découverte du défaut ou du dommage, le client présente une réclamation à Brembo à l'adresse indiquée ci-dessous.
2. Le client précise par écrit le motif de la réclamation et joint les documents correspondants, notamment les copies de la facture d'achat, des ordres de réparation, des photos (si nécessaire), etc.
3. Le client envoie à ses frais le produit et les documents à :

**Curno, via Brembo 25 – 24035 (BG), Italy [+39 035.6052111](tel:+390356052111)**

À son entière discrétion, Brembo se réserve le droit de rembourser le prix d'achat du produit plutôt que de le remplacer. Brembo a l'entière liberté de décider si un produit rendu remplit ou non les conditions de la garantie.

Pour toute réclamation concernant la réparation d'un véhicule ou d'un produit couvert par la présente garantie, le client doit présenter une réclamation écrite à Brembo à l'adresse indiquée plus haut dans les 30 jours qui suivent la découverte du défaut ou du dommage. Le client doit également permettre à Brembo d'examiner le produit, le véhicule ou le composant concerné pour déterminer la nature du dommage et vérifier qu'il résulte bien d'un défaut de fabrication. Si possible, les produits doivent être retournés à Brembo dans leur état d'origine et non modifiés.

**Sauf disposition contraire figurant dans la présente garantie, toute réclamation doit être expédiée à Brembo dans la limite de 2 ans et 30 jours à compter de la date de livraison du produit à l'acheteur final. Passé ce délai, la réclamation est considérée comme nulle.**

Aucune autre garantie, implicite ou explicite, ne peut être accordée en dehors des lois qui régissent la responsabilité du fabricant pour les produits défectueux et de la garantie légale du vendeur dont le consommateur bénéficie de plein droit et gratuitement pour les défauts de conformité, en plus de la garantie contractuelle.

**BREMBO DÉCLINE EXPRESSÉMENT ET SANS EXCEPTION LES GARANTIES IMPLICITES DE NATURE COMMERCIALE OU PORTANT SUR L'ADÉQUATION DU PRODUIT À UN BUT SPÉCIFIQUE.**

Les indications reportées *supra* définissent la totalité de la responsabilité de Brembo, constituent le seul recours de l'acheteur pour les dommages et réclamations liés à la vente du produit et remplacent toute autre garantie orale ou écrite. Brembo n'est pas responsable des dommages dérivant des défauts du produit en dehors de ceux qui sont expressément couverts par la présente garantie et la législation applicable à la responsabilité du fabricant.

**AUCUN AUTRE OPÉRATEUR N'EST AUTORISÉ À GARANTIR CE PRODUIT OU À MODIFIER LES PRÉSENTES LIMITES.**

Aucune disposition de la présente garantie ou consigne donnée par Brembo n'exonère le bénéficiaire de l'obligation de conduire le véhicule à moteur en sécurité avec toute l'attention requise et dans le respect des règles en vigueur. Conserver toujours une distance de sécurité avec les autres véhicules. Respecter les limites de vitesse et les avertissements, tenir compte des conditions atmosphériques et de l'état des routes.

**Ce produit a été fabriqué par Brembo N.V., siège social à Amsterdam, Pays-Bas, siège d'exploitation et administration Via Stezzano 87, 24126 Bergamo (BG), Italia, code fiscal et TVA 00222620163.**

Une copie papier de la présente garantie est disponible sur demande à envoyer à l'adresse suivante :  
Via Stezzano 87, 24126 Bergamo (BG), Italia.